



## La Poste rehausse ses tarifs

Alors que la révision des lois sur la poste et sur son organisation n'est pas encore en vigueur, la Poste relève déjà les prix dans les domaines réservés. Les grandes lettres recommandées de moins de 50 g. augmenteront de 20 %. Les tarifs d'autres services postaux seront également relevés. Les hausses de prix et le démantèlement des prestations sont la conséquence d'une révision de loi insuffisante. Celle-ci a étendu la liberté d'entreprise de La Poste sans accroître la concurrence.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a accepté les demandes de La Poste en vue d'un relèvement des prix. La Poste ne se contente pas de modifier des prix dans le segment des clients commerciaux, elle procède aussi à des adaptations des prix et des services. À partir du 1er avril 2011, l'envoi de grandes lettres recommandées de moins de 50 g. coûtera six francs au lieu de cinq. D'autres prix sont également ajustés. Ainsi, les envois contre remboursement passent à 18 francs, contre 15 actuellement. Les suppléments de poids pour les envois en nombre du courrier B sont redéfinis. La Poste supprime encore la possibilité de payer un supplément lorsque le nombre minimum de 500 envois n'est pas atteint. Enfin, elle supprime celle d'envoyer les actes de poursuite en courrier A ou en recommandé. Au total, La Poste aux lettres générera des recettes supplémentaires de l'ordre de 14 millions de francs. Le géant jaune a en revanche renoncé à facturer les retours pour les envois en courrier B de la clientèle commerciale qui n'ont pas pu être distribués. Le retrait de cette mesure montre bien qu'elle n'était pas nécessaire. D'après les calculs de La Poste, elle se serait traduite par une hausse des recettes de 40 millions de francs.

economiesuisse avait mis en garde contre une hausse des prix et un démantèlement des prestations dans l'éventualité de l'adoption d'une révision

insatisfaisante de la législation sur le marché postal, en particulier si le monopole est maintenu. Les clients et les concurrents privés se trouvent une nouvelle fois affaiblis par rapport à La Poste. Pour 2010, La Poste table sur un bénéfice proche d'un milliard de francs. C'est le client qui en paie le prix.